



Lightspeed Commerce annonce des réductions de coûts et un programme de rachat d'actions, et réitère son objectif de croissance rentable

Suppression d'environ 10% des dépenses d'exploitation liées aux effectifs de Lightspeed.

Le conseil d'administration de Lightspeed autorise un programme de rachat d'actions allant jusqu'à 10% de son flottant, soit le maximum autorisé par année, représentant environ 140 millions de dollars américains¹.

Lightspeed réaffirme ses perspectives de revenus et de BAIIA ajusté² pour l'exercice 2024.

MONTREAL, le 3 avril 2024 /PRNewswire/ [Lightspeed Commerce Inc.](#) (NYSE | TSX : LSPD), la plateforme intégrée de point de vente et de paiement qui permet aux entrepreneurs ambitieux d'accélérer leur croissance et d'offrir la meilleure expérience client omnicanal, annonce aujourd'hui des initiatives de réorganisation et de réduction des coûts afin de faciliter la prochaine phase de sa stratégie de croissance rentable. Ces initiatives ont pour but d'améliorer le rendement financier de l'entreprise tout en permettant d'investir davantage dans le développement de produits clés et l'expérience client.

Environ 280 postes sont touchés par la restructuration, ce qui représente près de 10% des dépenses d'exploitation liées aux effectifs de Lightspeed. De plus, l'entreprise a entrepris plusieurs autres initiatives de réduction des coûts dans ses installations et ses opérations. Lightspeed s'attend à ce que la majorité des frais de restructuration soient encourus au cours du premier trimestre de l'exercice 2025 et que l'exécution du plan de restructuration soit en grande partie terminée à la fin du premier trimestre de l'exercice 2025.

«Après une intégration réussie de nos acquisitions dans deux produits phares et l'adoption croissante de notre offre en matière de paiements, Lightspeed entre maintenant dans une phase axée sur l'efficacité opérationnelle et une croissance rentable afin de saisir les opportunités qui se présentent à nous», explique Dax Dasilva, fondateur et chef de la direction de Lightspeed. «Il faut par conséquent prendre des décisions difficiles telles qu'une réduction des dépenses au niveau des effectifs afin de permettre des investissements dans d'autres secteurs. Nous traversons ce passage obligé avec une reconnaissance de l'apport inestimable de chaque membre de l'équipe tout au long de notre parcours.»

«Afin d'optimiser la répartition du capital, notre conseil d'administration a également autorisé le rachat d'un maximum de 10% de notre flottant, soit le maximum autorisé en vertu des règles de la

TSX, représentant environ 140 millions de dollars américains selon les récents cours de clôture de la NYSE», note Asha Bakshani, chef des services financiers chez Lightspeed. «Alors que nous continuons à stimuler une croissance rentable et à réaliser notre plan stratégique à long terme, cette autorisation nous donne l'occasion de créer de la valeur pour nos actionnaires par l'entremise de rachat d'actions et de réduire la dilution attribuable au régime d'actionnariat des employés».

Lightspeed réitère ses perspectives de revenus et de BAIIA ajusté tels qu'indiqués dans son communiqué de presse du 8 février 2024².

Lightspeed fera le point sur son rendement financier pour son T4 et sa fin de l'exercice 2024 lors de l'appel sur les résultats en mai 2024. De plus, l'entreprise présentera ses perspectives pour l'exercice 2025, son plan stratégique 2025 et l'approche prévue par la direction pour le programme de rachat d'actions.

Lancement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Lightspeed a autorisé, et la Bourse de Toronto (la «**TSX**») a approuvé, une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'«**OPRCNA**») visant à racheter aux fins d'annulation jusqu'à 9 722 677 actions à droit de vote subalterne de Lightspeed au cours de la période de douze mois commençant le 5 avril 2024 et se terminant au plus tard le 4 avril 2025, ce qui représente environ 10 % du «flottant» (au sens donné à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation en date du 22 mars 2024. Au 22 mars 2024, 153 540 389 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation. Sous réserve des approbations réglementaires requises, l'OPRCNA sera réalisée par l'entremise de la TSX et de la Bourse de New York (la «**NYSE**») ou d'autres systèmes de négociation au Canada et aux États-Unis, s'ils sont admissibles, et sera conforme à leur réglementation respective. Les actions à droit de vote subalterne seront rachetées dans le cadre de l'OPRCNA au prix du marché en vigueur au moment du rachat, à l'exception des rachats effectués dans le cadre d'une ordonnance de dispense pour offre publique de rachat, lesquels seront effectués à escompte par rapport au prix du marché en vigueur, conformément aux modalités de l'ordonnance. Toute action à droit de vote subalterne rachetée dans le cadre de l'OPRCNA sera annulée.

Dans le cadre de l'OPRCNA, à l'exception des rachats effectués en vertu des dispenses pour achat en bloc, Lightspeed sera autorisée, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, à

¹1. Représente la valeur estimée basée sur le cours de clôture des actions à droit de vote subalterne à la Bourse de New York le 1er avril 2024.

²2. Les perspectives financières ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction concernant notre rendement financier et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Voir les sections intitulées «Perspectives financières», «Hypothèses des perspectives financières» et «Énoncés prospectifs» du communiqué de presse du 8 février 2024 sur les résultats de l'entreprise pour les hypothèses, les risques et les incertitudes liées aux perspectives de Lightspeed, ainsi que la section intitulée «Énoncés prospectifs» du présent communiqué de presse. Les perspectives financières sont entièrement qualifiées par ces sections.



racheter quotidiennement, par l'entremise de la TSX, un maximum de 165 177 actions à droit de vote subalterne représentant 25 % du volume quotidien moyen des opérations sur 660 709 actions à droit de vote subalterne, tel qu'il est calculé selon les règles de la TSX pour la période de six mois se terminant le 29 février 2024.

Dans le cadre de l'OPRCNA, Lightspeed établira également un régime de rachat d'actions automatique (le «**RRAA**») à la date des présentes avec le courtier désigné responsable de l'OPRCNA, permettant le rachat d'actions à droit de vote subalterne dans le cadre de l'OPRCNA à des moments où Lightspeed ne serait normalement pas autorisée à racheter ses titres en raison de restrictions réglementaires et des périodes d'interdiction habituelles qu'elle s'impose, et dans tous les cas seulement après qu'elle ait publié ses résultats financiers à l'égard de son exercice financier terminé le 31 mars 2024. En vertu du RRAA, avant d'entrer dans une période d'interdiction, Lightspeed peut, sans y être tenue, donner instruction au courtier désigné d'effectuer des rachats dans le cadre de l'OPRCNA conformément à certains paramètres de rachat. Ces rachats seront effectués par le courtier désigné en fonction de ces paramètres de rachat, sans autre instruction de Lightspeed, conformément aux règles de la TSX, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux modalités du RRAA.

Lightspeed est d'avis que le rachat de ses actions à droit de vote subalterne dans le cadre de l'OPRCNA constitue un investissement approprié de sa part car, selon elle, les cours des actions à l'occasion pourraient ne pas refléter la valeur sous-jacente de son entreprise. De plus, les rachats devraient profiter à toutes les personnes qui continuent à détenir des actions à droit de vote subalterne de Lightspeed en augmentant leur participation dans Lightspeed lorsque ces actions à droit de vote subalterne rachetées sont annulées.

Les mesures prises dans le cadre de l'OPRCNA dépendront de divers facteurs, notamment les situations du capital et des liquidités de Lightspeed, les considérations d'ordre comptable et réglementaire, le rendement financier et opérationnel de Lightspeed, les autres utilisations possibles du capital, le cours des actions à droit de vote subalterne de Lightspeed et la conjoncture générale des marchés. L'OPRCNA n'oblige pas Lightspeed à acquérir un montant en dollars ou un nombre donné d'actions et peut être modifiée ou abandonnée à tout moment. Lightspeed n'a racheté aucune de ses actions à droit de vote subalterne en circulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités au cours des 12 derniers mois.

À propos de Lightspeed

Propulsant les commerces qui sont le moteur de l'économie mondiale, la plateforme de commerce tout-en-un de Lightspeed aide les commerçants à innover afin de simplifier, adapter et offrir des expériences clients exceptionnelles. La solution infonuagique transforme et unifie les opérations en ligne et hors ligne, les ventes omnicanales, l'expansion avec de nouveaux emplacements, les paiements internationaux, le financement et la connexion aux réseaux de fournisseurs.



Fondée à Montréal, au Canada, en 2005, Lightspeed est inscrite à la fois à la Bourse de New York (NYSE : LSPD) et à la Bourse de Toronto (TSX : LSPD). Avec des équipes en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique, la société dessert des entreprises des secteurs de la vente au détail, de la restauration et du golf dans plus d'une centaine de pays.

Pour plus d'informations, veuillez visiter: fr.lightspeedhq.com

Sur les médias sociaux: [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#), [YouTube](#) et [Twitter](#)

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué pourrait contenir de l'information prospective et des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (les « énoncés prospectifs »), y compris des informations concernant les perspectives financières de l'exercice 2024 de Lightspeed (y compris les perspectives de chiffre d'affaires et du BAIIA ajusté), les initiatives de réduction des coûts, l'OPRCNA et le RRAA, ainsi que l'achat prévu pour annulation d'actions à droit de vote subalterne de Lightspeed dans le cadre de ce communiqué. Les énoncés prospectifs comprennent de l'information de nature prédictive, dépendent ou font référence à des événements futurs et se reconnaissent à l'emploi d'expressions comme « va », « prévoit », « anticipe », « envisage », « planifie », « croit », « estime » ou d'autres expressions semblables concernant des sujets qui ne sont pas des faits historiques. Ces énoncés sont fondés sur les attentes actuelles de la direction de Lightspeed et comportent plusieurs risques et incertitudes, connus et inconnus, incluant des facteurs économiques. De nombreux risques, incertitudes et d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats réels s'écartent de manière importante des énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs de risque mentionnés dans notre plus récent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre plus récente notice annuelle, et dans nos autres déclarations de renseignements auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et du U. S. Securities and Exchange Commission, qui peuvent être consultés sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. Les lecteurs sont priés d'étudier attentivement tous ces facteurs et d'autres avant de prendre une décision concernant les actions à droit de vote subalterne de Lightspeed et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué ne constituent pas une garantie du rendement futur et, bien qu'ils soient fondés sur certaines présomptions que Lightspeed juge raisonnables, les événements et résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs faits par Lightspeed. Sauf si les lois applicables l'exigent, Lightspeed ne s'engage aucunement à mettre à jour publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, notamment à la suite de nouvelles informations ou de nouveaux événements.

Contacts médias :



Relations médias de Lightspeed: media@lightspeedhq.com

Relations investisseurs : investorrelations@lightspeedhq.com